

Conseil des ministres



Communiqué du 22 avril 2011

Le Conseil des ministres s'est réuni ce jour 22 Avril 2011 au Palais de la Présidence de la République sous la présidence de son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République, Chef de l'Etat.

Plusieurs textes ont été examinés et adoptés par les membres du conseil des ministres dont un (1) projet de loi, un (1) projet de décret et trois (3) communications.

Le projet de loi adopté porte modification de l'article 16 de la loi n° 2010-006 du 18 juin 2010 portant organisation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques. Cet article prévoyait la mise en place d'une autorité de réglementation du sous secteur de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Or l'installation de cette autorité suppose des investissements matériels et des charges de fonctionnement importants qui pourraient avoir un impact sur le coût des services d'eau potable et d'assainissement collectif.

Pour épargner à l'Etat le déblocage des fonds supplémentaires, le Gouvernement a décidé de réaliser une rationalisation des structures administratives et une économie d'échelle en proposant de mettre en place une unité de régulation commune pour le secteur de l'eau et celui de l'énergie.

L'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE) verra donc l'élargissement de ses attributions pour couvrir le domaine du sous secteur de l'eau et de l'assainissement collectif.

Ce projet de loi a été présenté par le Ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise.

Le projet de décret adopté porte approbation de la charte de partenariat public/privé en matière de développement de compétences techniques et professionnelles.

Il s'agit d'un document adopté par l'Etat à travers le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et plusieurs autres ministères et les acteurs socio-économiques du privé : Patronat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Conseil permanent des chambres régionales de métiers, réseau des chambres régionales d'agriculture, en vue de mettre en place un cadre de concertation permanente pour conduire ensemble la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Il s'agit de participer à la dynamisation de l'économie togolaise en permettant aux entreprises du secteur privé de trouver sur le marché du travail les qualifications nécessaires pour être compétitives sur le plan international et d'aider les micro et petites entreprises à disposer d'une main d'œuvre de plus en plus compétente et répondant aux besoins réels du marché de l'emploi.

L'objectif à terme est d'aider ainsi notre pays à passer d'une économie de ressource à une économie de transformation et de production de valeur ajoutée.

Il faut donc pour cela mettre en œuvre une politique de qualification et de formation appropriées.

En ce qui concerne les communications, le conseil des ministres en a entendu et adopté trois (3).

La première communication a été présentée par le Ministre des Travaux Publics sur les recommandations d'amélioration du cadre de gestion et de suivi des projets d'infrastructures routières ainsi que sur le plan d'action de leur mise en application.

Il s'agit en termes clairs d'un diagnostic du cadre institutionnel, réglementaire, organisationnel et managérial des programmes

d'entretien et de développement des infrastructures routières et de recommandations en vue de développer et d'assurer la pérennité du réseau routier par une politique efficace et efficiente d'entretien routier.

Le diagnostic a montré les faiblesses de notre politique de gestion du réseau routier, mais l'important ce sont les recommandations proposées, notamment l'élaboration et l'adoption d'une politique sectorielle des transports et de la stratégie d'entretien routier qui est en cours, la reclassification du réseau national routier, la création d'un fonds d'entretien routier orienté exclusivement vers l'entretien du réseau routier étant entendu que la construction de nouvelles routes peut se faire par l'Etat en partenariat avec les bailleurs de fonds et dans le cadre du partenariat public/privé, la création d'une agence des routes chargée de l'exécution des travaux, qui construira les routes pendant que le ministère s'occupera essentiellement de l'élaboration des politiques, de la planification, du renforcement des capacités, de la mobilisation des ressources, du développement des capacités des Petites et Moyennes Entreprises (PME) des Travaux Publics, des relations avec les bailleurs de fonds etc...

La deuxième communication a été présentée par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération sur la politique nationale en faveur de la diaspora togolaise en vue de sa mobilisation à la reconstruction nationale. En effet, depuis l'année 2005, grâce à la politique de réconciliation nationale, d'apaisement politique et de réformes politiques, économiques et sociales mises en œuvre par le gouvernement sous l'impulsion du Chef de l'Etat, notre pays, le Togo sort d'une longue crise sociopolitique qui avait freiné tous nos efforts de développement.

Dans cette nouvelle dynamique, et dans le cadre de la reconstruction nationale qui concerne l'ensemble des filles et fils de notre pays, la contribution de tous est utile, et la diaspora constitue pour cette cause une réserve importante de ressources tant humaines que financières.

Il s'agit donc de définir une stratégie de sensibilisation de la diaspora au service du développement de notre pays en mettant en œuvre une politique de dialogue permanent avec elle ; d'approfondir les

connaissances et les échanges d'informations économiques et financières avec la diaspora ; de faciliter les transferts de fonds et de mettre en place des services d'accompagnement en faveur des investisseurs migrants au niveau national et local, par la protection financière des investissements, la mise en place de services financiers spécifiques, l'assistance juridique et technique à la suite du retour et pendant la phase de création d'entreprise etc...

La dernière communication a été présentée par le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales.

Il s'agissait d'un compte rendu des préparatifs et du programme des manifestations du cinquante-unième anniversaire de l'indépendance du Togo.

Dans les divers, le conseil a adopté plusieurs décrets de nomination.

Au titre du Ministère de l'Administration Territoriale, quatre (4) décrets de nominations de préfet dans les préfectures d'Avé, Lacs, Anié et Cinkassé.

Au titre du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, un (1) décret nommant le Secrétaire Général du Ministère.